

Date de modification du contrat : **29 janvier 2021.**

Modification numéro 002.

Le contrat initial est modifié comme suit :

A- SUPPRIMER la clause *clôture de l'invitation à soumissionner — Présentation d'une soumission* dans sa totalité et REMPLACER par ce qui suit :

clôture de l'invitation à soumissionner — Présentation d'une soumission	
Les soumission doivent être soumises aux date et heure indiquées ci-dessous.	
Au plus tard à la date et à l'heure limites :	5 février, 2021 14 : 00 l'heure de l'Est
À l'adresse de courriel (<i>le cas échéant</i>)	PCH.contrats-contracting.PCH@canada.ca (Note: Le serveur de PCH ne peut pas accepter les courriers électroniques de plus de 14 Mo)

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT ORIGINAL RESTENT VALABLES.